Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD)

Modification du …

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI)
arrête:

I

L'ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016[1] est modifiée comme suit:

Art. 16, al. 1

[1] *Abrogé*

II

L'annexe 2 est modifiée conformément au texte ci-joint.

III

La présente ordonnance entre en vigueur le 1er mai 2020.

…

Département fédéral de l'intérieur:

Alain Berset

PROJET

RS .....
1 RS **817.022.11**

Annexe 2
(art. 3, al. 2)

Exigences chimiques relatives à l'eau potable

Compléter l'entrée suivante :

Paramètres	Valeurs maximales	Unités	Remarques
Perchlorate	4	µg/l	

PROJET